

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 septembre 2010

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2010-11-1-2

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
COLMAR HABITAT POUR 33 LOGEMENTS À KAYSERSBERG ET NEUF-
BRISACH**

Résumé : Octroi de garantie d'emprunt intégrale à COLMAR HABITAT relative à 8 prêts d'un montant total de 3 344 602 € à souscrire pour l'acquisition-amélioration de 16 logements à Kayzersberg et 17 logements à Neuf-Brisach.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de COLMAR HABITAT, relative à 8 prêts d'un montant total de 3 344 602 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour l'acquisition-amélioration de 16 logements collectifs à Kayzersberg 61, route de Lapoutroie et 17 logements à Neuf-Brisach 15, rue d'Angoulême. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectif signé avec l'organisme en date du 30 juin 2010.

Le financement prévisionnel de l'opération est prévu selon les tableaux ci après :

1. KAYSERSBERG - Opération d'acquisition de 9 logements PLUS et 7 logements PLAI situés 61, route de Lapoutroie – Résidence St Michel -

Financement prévisionnel :

Subventions	216 066 €
Prêt C.D.C. PLUS	700 000 €
Prêt C.D.C. PLUS Foncier	327 136 €
Prêt C.D.C. PLAI	540 000 €
Prêt C.D.C. PLAI Foncier	254 439 €
Fonds propres	504 726 €
TOTAL	2 542 367 €

Caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant du prêt €	700 000	327 136	540 000	254 439
Durée de la période de préfinancement	18 mois	néant	18 mois	néant
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat	+60pdb	+60pdb	- 20pdb	- 20pdb
Taux annuel de progressivité	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité :	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0

2. NEUF-BRISACH - Opération d'acquisition-amélioration de 12 logements PLUS et 5 logements PLAI situés 15 rue d'Angoulême - Résidence Colonel Moll -

Financement prévisionnel :

Subventions	129 300 €
Prêt C.D.C. PLUS Foncier	270 372 €
Prêt C.D.C. PLUS	800 000 €
Prêt C.D.C. PLAI Foncier	112 655 €
Prêt C.D.C. PLAI	340 000 €
Fonds propres	392 107 €
TOTAL	2 044 434 €

Caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant du prêt €	800 000	270 372	340 000	112 655
Durée de la période de préfinancement	18 mois	néant	18 mois	néant
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat	+60pdb	+60pdb	- 20pdb	- 20pdb
Taux annuel de progressivité	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité :	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER